

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

**Décret du 24 août 2011 portant reconnaissance  
d'une fondation comme établissement d'utilité publique**

**NOR : IOCD1107742D**

Par décret en date du 24 août 2011 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation du sport français, Fondation Henri Sérandour », dont le siège est à Paris ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.